Soutenez l'ARI !

en lui reversant la taxe d'apprentissage

QUI SOMMES-NOUS ?

L'ARI est une association à but non lucratif qui œuvre au quotidien pour favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap ou en difficulté.

L'ARI est présente en Provence avec **50 établissements et services** pour **7000 enfants, adolescents et adultes accompagnés** par **1500 salariés à leur service** et depuis **plus de 35 ans dans le domaine médico-social**.

Pour mieux s'adapter aux différents handicaps, la mise en place de matériels adaptés et d'actions spécifiques de formations est nécessaire pour favoriser l'inclusion et l'accès à l'autonomie.

Comment nous soutenir ?

Devenez partenaire de l'ARI en reversant votre taxe d'apprentissage à l'un de nos établissements habilités.

Comment reverser ?

Choisissez l'établissement pour lequel vous souhaitez reverser, et vos versements se feront par virement bancaire directement.

Quand ?

26 mai au 21 août 2026 :
1ère période de répartition.

3 septembre au 21 octobre 2026 :
2ème et dernière période de répartition.

CHOISISSEZ **VOTRE ETABLISSEMENT**

* ESAT : Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail
* IME : Institut Médico-Éducatif
* EEAP : Établissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés
* DITEP : Dispositif d'Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique
* SESSAD : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile
* SESSAD HM : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile Handicap Moteur

ESAT *

- Domaine de la Haute Lèbre
- La Bessonnière
- L'Arc-en-Ciel
- Le Grand Linche
- La Garrigue

IME SESSAD *

- Mont-Riant
- Pertuis
- Plateforme Autisme Marseille Nord

EEAP SESSAD / SESSAD HM *

- G.Poinso Chapuis
- Les Soleillets
- Les Calanques
- Côte Bleue
- L'Envol
- Les Tournesols

DITEP SESSAD *

- Le Verdier
- Nord Littoral
- Sanderval
- Les Bastides
- Marseille Centre Est
- Vaucluse

En savoir plus sur les projets soutenus par la taxe d'apprentissage : www.ari.asso.fr

Cécile RIGARD
c-rigard@ari.asso.fr
06 38 64 88 96

www.ari.asso.fr